



Plan d'études du Baccalauréat universitaire ès Sciences en science forensique/ Bachelor of Science in forensic science/ BSc in forensic science (version 2024)

La pandémie nous a montré que des circonstances indépendantes de notre volonté peuvent nous amener à devoir apporter les adaptations suivantes aux plans d'études en cours de semestre :

- Possibilité de passer d'un mode d'enseignement à un autre (présentiel <-> à distance, synchrone <-> asynchrone, passage à l'enseignement co-modal là où il n'était pas prévu au départ).
- Modification des modalités d'évaluation, **sans induire de dérogation aux Règlements d'études** (oral <-> écrit, examen <-> validation, travail individuel <-> travail en groupe, travail pratique <-> travail théorique, évaluation en présence <-> évaluation en ligne, etc.).
- Modalités alternatives ou décalées dans le temps pour les enseignements, stages, travaux pratiques, terrains et camps qui ne pourraient avoir lieu ou les enseignements qui ne pourraient plus avoir lieu dans la forme initialement prévue.

Les étudiant·e·s sont invités à **consulter régulièrement** le présent plan d'études.

Remarques générales et réglementaires

Le cursus de Bachelor ès Sciences en science forensique de l'Ecole des sciences criminelles (ESC) est régi par un règlement d'études spécifique du programme.

Conformément à la Directive 3.19 de la Direction en matière d'études à temps partiel (50%) pour les Baccalauréats universitaires, le cursus d'un étudiant inscrit à temps partiel est le même que celui d'un étudiant inscrit en Baccalauréat universitaire à temps plein. Les délais d'études sont cependant aménagés de manière à permettre de réaliser les études en 14 semestres au maximum. Pour le reste, le Règlement d'études du programme s'applique.

L'organisation des enseignements dans la durée du cursus présentée dans le plan d'études s'inscrit dans une logique de progression pédagogique. Cependant, en fonction de contraintes pratiques justifiées par l'étudiant dues à des études à temps partiel (50%), certains aménagements dans l'organisation d'enseignements d'une même partie peuvent être soumis par écrit à la Direction de l'ESC pour validation.

Les noms des cours, la charge horaire et le nombre de crédits ECTS qui leur sont attribués peuvent varier d'une année à l'autre. Ces modifications sont annoncées en début d'année académique.

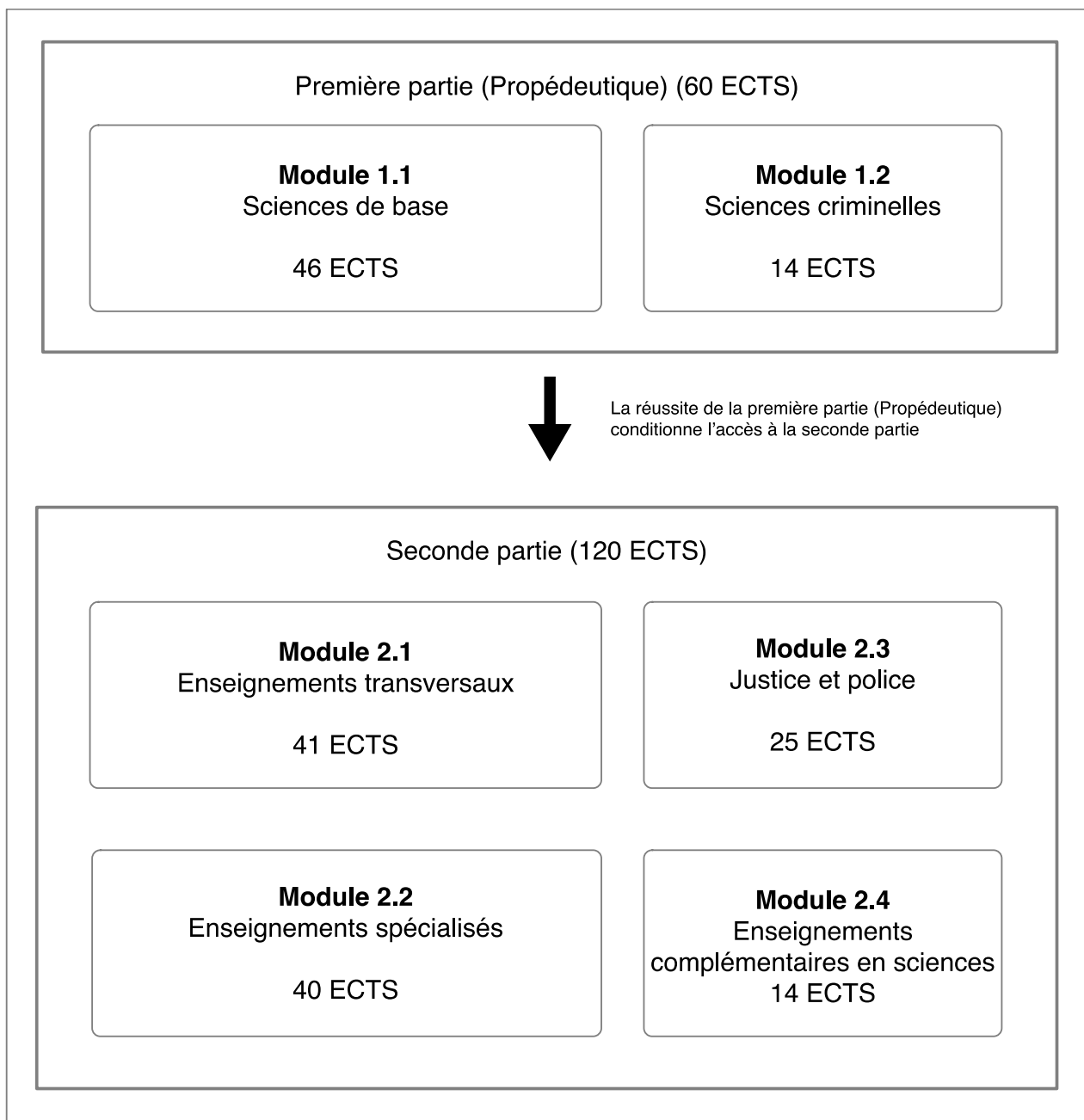
Une grande majorité de la littérature en sciences criminelles est publiée en anglais ; dès lors la lecture de l'anglais est indispensable.

Conditions de réussite

Les conditions de réussite des modules et du cursus de Bachelor sont régies par les articles 15 et 16 du Règlement d'études du Bachelor.



Structure générale du cursus (180 ECTS)



Lecture et légende des tableaux des modules

- **Type de cours** : P = travaux pratiques
- **Crédits ECTS** : 1 crédit ECTS vaut 25-30 heures de travail effectif.
- **Cours obligatoires** : sont indiqués par le sigle ♦ dans la colonne « Obligatoire »
- **Semestre d'enseignement** : le ou les semestres sont indiqués par le sigle ● dans les colonnes respectives
- **L'année dans le cursus** : l'année d'études est indiquée à la fois pour le plein temps et pour le temps partiel

Première partie : Propédeutique (60 ECTS)
Module 1.1 : Sciences de base (46 ECTS)
Conditions de réussite : cumulativement :

- une moyenne pondérée par les crédits de 4,0 au minimum ;
- la réussite des évaluations correspondant à au moins 37 crédits ECTS sur les 46 crédits ECTS du module à présenter.

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	Organisation				Evaluation	heures		ECTS
			Semestre aut.	Semestre print.	Année à plein temps	Année à temps partiel		cours	TP	
Mathématique I *	Zuleta Estrugo	◆	●		1	1	Ecrit	56	28 P	6
Mathématique II *	Zuleta Estrugo	◆		●	1	1	Ecrit	56	28 P	6
Algorithme et pensée computationnelle	Garbinato	◆	●		1	1	Ecrit	28	28 P	5
Programmation en Python	Huguenin	◆		●	1	1	Ecrit (Rattrapage Oral)	28	56 P	6
Informatique et réseaux *	VACANT	◆	●		1	1	Ecrit	28		3
Physique expérimentale I	Burmeister	◆	●		1	2	Validations et écrit	28	28 P	4
Physique expérimentale II	Fürbringer	◆		●	1	2	Validation et écrit	28	28 P	3
Chimie générale avancée	Roussel / Terretaz	◆	●		1	2	Ecrit	42	28 P	5
Chimie organique	Marendaz	◆		●	1	2	Ecrit	28	14 P	3
Chimie TP	Andrès	◆	●		1	2	Validation continue notée		84 P	5
Total des crédits ECTS du module										46

Module 1.2 : Sciences criminelles (14 ECTS)
Condition de réussite : une moyenne pondérée par les crédits de 4,0 au minimum.

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	Organisation				Evaluation	heures		ECTS
			Semestre aut.	Semestre print.	Année à plein temps	Année à temps partiel		cours	TP	
Science forensique générale : typologie des traces *	Bécue	◆	●		1	1	Ecrit	28		4
Science forensique générale : méthodologie *	Weyermann	◆	●		1	2	Ecrit	28		4
Introduction au droit/méthodologie	Dongois	◆		●	1	2	Ecrit	28	28 P	3
Introduction à la criminologie *	Aebi	◆	●		1	2	Ecrit	28		3
Total des crédits ECTS du module										14

* Un enregistrement vidéo de cet enseignement sera disponible en différé jusqu'aux examens.

Module 2.1 : Enseignements transversaux (41 ECTS)

Conditions de réussite : cumulativement :

- une moyenne pondérée par les crédits de 4,0 au minimum ;
- la réussite des évaluations correspondant à au moins 33 crédits ECTS sur les 41 crédits ECTS du module à présenter.

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	Organisation				Evaluation	heures		ECTS
			Semestre aut.	Semestre print.	Année à plein temps	Année à temps partiel		cours	TP	
Imagerie *	Voisard	◆	●		2	3	Validations et écrit	28	112 P	7
Microscopie	Massonnet	◆		●	2	3	Validations et écrit	28	28 P	4
Renseignement forensique **	Ribaux	◆		●	3	6	Validations et écrit	28	28 P	4
Introduction à la criminalistique numérique	Jaquet-Chiffelle	◆	●		2	3	Ecrit	28	28 P	4
Introduction à l'interprétation de l'indice scientifique	Taroni	◆	●		3	6	Ecrit	28	28 P	4
Méthodes d'investigation sur les lieux	Delémont	◆		●	3	5	Validations et écrit	28	112 P	7
Pratique forensique	Weyermann	◆		●	3	6	Validation continue notée		140 P	5
Travail personnel	tous	◆	●	●	3	6	Validation et écrit	140		6
Total des crédits ECTS du module										41

* Un enregistrement vidéo de cet enseignement sera disponible en différé jusqu'aux examens.

** Le cours ne sera donné que pour les mises à niveau au semestre P2025 et passera en semestre 6 en P2026 pour les bachelors 3^{ème} année

Module 2.2 : Enseignements spécialisés (40 ECTS)

Conditions de réussite : cumulativement :

- une moyenne pondérée par les crédits de 4,0 au minimum ;
- la réussite des évaluations correspondant à au moins 32 crédits ECTS sur les 40 crédits ECTS du module à présenter.

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	Organisation				Evaluation	heures		ECTS
			Semestre aut.	Semestre print.	Année à plein temps	Année à temps partiel		cours	TP	
Traces papillaires	Bécue	◆	●		2	4	Ecrit	28		3
Traces biologiques	Hall	◆	●		2	4	Ecrit	28		3
Traces d'objets	Champod	◆	●		2	4	Ecrit	28		3

Détection de traces de personnes et d'objets	Bécue	◆	●	2	4	Validation continue notée	140 P	6
Criminalistique numérique pratique	VACANT	◆	●	2	4	Validations et écrit	28	42 P 5
Exploitation des traces numériques	Souvignet	◆	●	3	5	Validations et écrit	14	28 P 3
Microtraces inorganiques	Massonnet	◆	●	3	5		14	
Méthodes en investigation d'incendies	Delémont	◆	●	3	5	Ecrit	14	6
Stupéfiants	Esseiva	◆	●	3	5		14	
TP Microtraces inorganiques	Massonnet	◆	●	3	5		42 P	
TP Méthodes en investigation d'incendies	Delémont	◆	●	3	5	Validations	42 P	3
TP Stupéfiants	Esseiva	◆	●	3	5		42 P	
Armes à feu	Riva	◆	●	3	5	Validations et écrit	28	28 P 4
Examens techniques des documents	Champod	◆	●	3	6	Validations et écrit	28	28 P 4
Total des crédits ECTS du module								40

Module 2.3 : Justice et police (25 ECTS)

Conditions de réussite : une moyenne pondérée par les crédits de 4,0 au minimum ;

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	Organisation				Evaluation	heures		ECTS
			Semestre aut.	Semestre print.	Année à plein temps	Année à temps partiel		cours	TP	
L'enquête judiciaire	Gremaud	◆	●		2	3	Ecrit	28		3
Introduction aux méthodes de criminologie	Caneppele*	◆	●		2	4	Oral	28	28 P	4
Droit pénal I	Dongois	◆	●	●	2	3	Ecrit	56	14 P	5
Droit pénal spécial	Macaluso / Dongois	◆	●		3	5	Oral	28	28 P	4
Organisation judiciaire et procédure	VACANT	◆	●		3	6	Ecrit	56		5
Médecine légale	Grabherr	◆	●		3	6	Oral	56		4
Total des crédits ECTS du module								25		

*cours donné par le Dr J.Chopin durant le congé scientifique du Pr Caneppele

Module 2.4 : Enseignements complémentaires en sciences (14 ECTS)

Condition de réussite : une moyenne pondérée par les crédits de 4,0 au minimum.

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	Organisation				Evaluation	heures		ECTS
			Semestre aut.	Semestre print.	Année à plein temps	Année à temps partiel		cours	TP	
Analyse structurale	Patiny	◆	●		2	3	Ecrit	14	14 P	2
Probabilités et statistique	Zemel	◆	●		2	4	Ecrit	28	28 P	4
Biochimie	Heinis	◆	●		2	4	Ecrit	28	14 P	3
Méthodes de séparation analytique	Roussel	◆	●		2	3	Ecrit	28	14 P	3
TP Méthodes de séparation analytique	Roussel	◆	●		3	5	Validations et écrit		42 P	2
Total des crédits ECTS du module										14